

L'HOMÉOPATHIE DEVANT LE SÉNAT

La première grande discussion sur la doctrine homéopathique était engagée à l'Académie de Médecine en 1835, et celle-ci a résolu autant par un manque complet de bonne foi que par l'absence d'esprit scientifique. La seconde vint devant les tribunaux en 1858, et tout le monde vida son sac devant des juges résignés, sans qu'il résultât un bienfait immédiat. La troisième pénétra au Sénat en 1865. Ce n'est pas au moment où nos institutions parlementaires sont si déconsidérées en France que nous prendrons la peine d'expliquer qu'il était aussi facile de surprendre la bonne foi des sénateurs que difficile pour les homéopathes d'obtenir quoi que ce soit si les « mandarins de la médecine » s'y opposaient.

Deux mille ouvriers de Paris avaient envoyé une pétition pour demander que l'homéopathie soit appliquée dans les hôpitaux sur le même pied que toute autre thérapeutique. Ils estimaient cette mesure nécessaire pour assurer la liberté du choix des soins que leur indigence les forçait à demander à la charité publique. Les signatures furent recueillies peu à peu dans quelques dispensaires homéopathiques de la capitale, mais nous n'avons pas trouvé le nom du rédacteur qui était visiblement au courant des querelles médicales du temps.

M. A. THAYER lut un rapport très favorable à la tribune du Sénat le 28 juin 1865¹, et reconnut aux pauvres le droit de choisir le traitement qu'ils croyaient devoir réussir le mieux, à l'égal des citoyens riches. Dans une séance suivante, le président BONJEAN prononça, lui aussi, un discours remarquable, mais le procureur général DUPIN et le sénateur DUMAS enlevèrent un vote dilatoire². DUPIN, ennemi de toute nouveauté (l'homéopathie était-elle une chose nouvelle ?), agit beaucoup moins en l'occurrence que le discours de DUMAS, qui impressionna vivement l'assistance. Ce sénateur, qui était un ancien professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris, produisit un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de mensonges, dont les sources lui furent fournies, du moins en partie, par la nouvelle direction de l'Assistance publique qui succéda à M. DAVAINE. Ah ! si Maître OLIVIER, l'avocat du procès de 1858, avait

¹ *Moniteur* du 19 juin 1865. Voir aussi les comptes rendus partiels de la grande presse.

² *Moniteur* du 2 juillet 1865.

siège au Sénat, le pauvre Dumas n'en aurait pas mené large, et la bonne foi de l'Assemblée n'eût pas été surprise !

Le discours provoqua aussitôt une réaction immédiate des homéopathes, qui envoyèrent des protestations indignées, avec preuves à l'appui, aux différents journaux. Retenons les réponses de P. JOUSSET, FRÉDAULT, MILCENT, Ch. OZANAM, GALLAVARDIN et ROUX. La « Société Médicale homéopathique de France » rédigea un *mémoire* à ce sujet, qui ne connut pas, hélas ! autant de publicité qu'en avait reçu le ramassis d'erreurs du sieur DUMAS. L'affaire resta un coup dur porté dans l'opinion contre le nouvel art.

Voyons quelques points du discours prononcé par l'ancien professeur de chimie : « L'homéopathie a parcouru le monde, dit-il, elle a eu un succès momentané, éphémère, dans l'opinion de certains pays, où elle a été abandonnée ensuite »¹. Les preuves de cette affirmation sont extraordinaires.

D'après lui, à l'hôpital homéopathique de Londres, un certain nombre de lits resteraient vides et les autres seraient occupés par la chirurgie. Or, d'après l'Assemblée générale des administrateurs dudit hôpital² tenue le 18 avril 1856, on constate que dans les 50 lits il avait été soigné 482 malades dans l'année, dont 20 affections chirurgicales seulement. Il y est question de créer 10 autres lits et de bâtir un nouveau pavillon pour les contagieux.

Pour l'empire autrichien, DUMAS accepte la documentation tronquée d'un médecin de ce pays. Il n'y aurait, paraît-il, qu'un service officieux dans un hôpital de Vienne. Or, en 1865, on trouve dans ce pays d'autres hôpitaux que celui de Léopoldstadt ; il existe près de la capitale ceux de Gumpendorf (80 lits), de Sechshaus (160 lits), il y a dans les provinces ceux de Linz et de Steyer, en Hongrie ceux de Guns et Gyongyos, en Moravie celui de Kremsier, en Bohême celui de Nechanitz, et en Silésie prussienne celui de Lauban.

« Au Brésil, continue DUMAS, l'homéopathie a connu un succès éphémère », elle est « tombée dans la déconsidération la plus complète », et enfin « elle a entièrement disparu de Rio-de-Janeiro ». Or, au même moment il y avait, à Rio seulement, 47 homéopathes, 6 pharmacies spéciales, l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu (10 lits), 34 dispensaires et un journal³.

¹ *Moniteur officiel* du 2 juillet 1865.

² Voici les noms de quelques « patrons » : la duchesse de Cambridge, le duc de Beaufort, l'archevêque de Dublin, le comte d'Essex, le comte d'Albermarle, lord Gray, lord Page, lord Ebury, etc...

³ *Lettre du Dr Maximiano, marquis de Carvalho, le 4 août 1865, Bulletin de la Société de Médecine homéopathique de France, 1865, p. 495.*

Evidemment DUMAS préféra passer sous silence l'essor prodigieux de l'homéopathie aux Etats-Unis, il oublia ses universités, ses hôpitaux, etc... ; c'était peut-être plus prudent, mais en tout cas manquait d'honnêteté.

Quant à la France, nous n'extrairons qu'une fleur du bouquet, elle donne le parfum de l'ensemble : « A Lyon, dit-il, l'homéopathie a perdu beaucoup de terrain depuis quelques semaines. Il n'y a plus ici, je crois, qu'un homéopathe orthodoxe ». Ah ! il faut lire la réponse fougueuse de GALLAVARDIN, signée par tous les autres homéopathes lyonnais, elle en vaut la peine¹. Comme par hasard, naturellement, la vérité est exactement à l'inverse des affirmations du sénateur.

Dans un deuxième point, DUMAS proclama les sentiments de tolérance qui animaient l'Assistance publique dans le concours d'admission aux hôpitaux : « Il n'y a pas de partialité, quoi qu'on en dise... Si un médecin veut entrer réellement dans les services de l'Assistance à Paris, il n'a qu'à se présenter au concours ». Il assura que des concurrents très bien notés n'avaient pas été nommés, parce qu'ils n'avaient pas persévéré deux et trois fois. La meilleure preuve de tolérance était l'admission de TESSIER dans les hôpitaux en 1840. Quelle impudence ! la réalité se montre tout autre. Des internes du service Tessier, comme JOUSSSET, FRÉDAULT, MILCENT, OZANAM, LABALDA, DAVASSE, CHAMPEAUX, se présentèrent sept et huit fois de 1847 à 1854 : ils cessèrent à cette date, « fatigués de s'entendre dire par leurs juges qu'ils s'épuisaient en d'inutiles efforts, et qu'ils ne seraient nommés qu'à la condition de renier publiquement l'homéopathie »². Dans une lettre datée du 27 janvier 1854, qu'ils avaient déposée entre les mains du Directeur général de l'Assistance publique, ils avaient protesté et donné des détails sur la pression abominable dont ils furent l'objet de la part des D^{rs} SANDRAS, HARDY, VALLEIX, etc... Cette lettre ouverte fut même insérée dans ce temps sans résultat au *Moniteur des Hôpitaux*. Pour TESSIER, en 1840, il n'était pas question d'homéopathie, puisqu'il ne commença à l'expérimenter qu'en 1847. Nous avons même déjà dit incidemment la vive opposition qui se développa contre lui à partir de 1850. TESSIER mourut en 1862, peu après que la nouvelle direction des hôpitaux lui eut signifié qu'il ne devait plus compter sur les « complaisances » et les « faiblesses » de l'impartial M. DA-

¹ *Bulletin de la Société de Médecine homéopathique de France*, 1865, p. 293.

² *Art médical*, 1865, t. XXII, p. 157. On trouvera en note du *Mémoire* sur cette affaire, dans le *Bulletin de la Société homéopathique de France*, quelques exemples des suggestions qu'ils durent repousser.

VAINE. Ne souffla-t-on pas aussi par deux fois à TESSIER sa nomination à l'Hôtel-Dieu, à laquelle il avait droit selon l'usage par ancienneté ? A ce moment l'Administration de l'Assistance publique lui déclara formellement que l'Hôtel-Dieu ne s'ouvrait pas à l'homéopathie¹.

Quant à la tolérance en général, nous en avons déjà touché aussi quelquefois. En 1836, le Dr LABUNTHE, chirurgien-major du 4^e hussards, traitait ses malades par l'homéopathie ; il eut le malheur de publier les résultats heureux obtenus depuis trois ans ; résultat : un mois après il était congédié. En 1845, RISUENO D'AMADOR, professeur à la Faculté de Montpellier, se vit interdire, malgré les protestations de l'illustre LORDAT, le droit de traiter dans ses cours de la grande réforme de HAHNEMANN. En 1846, GIRAUD, HUREAU père et DEFERT étaient chassés de la Société Médicale du 6^e arrondissement. En 1849, MARCHANT, malgré ses efforts désespérés, devait quitter l'hôpital de Bordeaux à l'instar de son prédécesseur MABIT. En 1855, MILCENT était prié de ne plus remettre les pieds au Val-de-Grâce, parce que sa conviction thérapeutique ne coïncidait pas avec celle de la Faculté. Dans le même temps où la Société anatomique excluait en série pour « immoralité scientifique » ou crime « de publications homéopathiques », le Dr Charles OZANAM se voyait contraint de démissionner de sa place de bibliothécaire à l'Académie de Médecine. IMBERT-GOURBEYRE brisa son avancement du jour où il proclama tout haut sa foi en la nouvelle thérapeutique. Nous pourrions encore bien en dire sur ce sujet, mais il faut se limiter.

Le sénateur DUMAS fournit, pour terminer son discours, une matière médicale de HAHNEMANN, une explication sur les doses infinitésimales, composées spécialement pour MM. les sénateurs, et il n'oublia pas d'insinuer que les homéopathes, suivant leur « intérêt », pratiquaient l'une ou l'autre médecine.

Comment, avec un tel tissu de mensonges prononcés par un homme estimé, n'aurait-on pas passé à l'ordre du jour pur et simple ?

(Pages 143 à 149).

•••

¹ *Gazette hebdomadaire* du 4 octobre 1861 ; *Art médical*, novembre 1861, juin et juillet 1862.